

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

Présents : Aline ABADIE, Jean-François COMBESCOT, Marie-José COURREGES, Patrick DUBOSQ, Maryse JOUANOLOU, Annie LAGRANGE, Alain LASSARRETTE, Jérôme LENDRES, Michel NAPROUS, Dominique PAPOT, Francis PLENACOSTE, Magali POINSOT DARGAIGNON.

Absents : Sophie DASTE (procuration : M POINSOT DARGAIGNON), Louis DINTRANS (procuration : F PLENACOSTE), Jean-Louis PARROT.

Secrétaire de séance : Alain LASSARRETTE.

Secrétaire auxiliaire : Luis RABANAL.

1. Convention de mise à disposition de biens et équipements à la CCAM en relation avec le transfert de la compétence scolaire.

Monsieur le Maire présente le projet de convention au Conseil.

Dans le cadre de l'exercice de la compétence « affaires scolaires, périscolaires et extrascolaires », la commune d'ANDREST doit mettre à disposition de la Communauté de Communes Adour Madiran (CCAM) les bâtiments et les mobiliers qu'ils contiennent, nécessaires à l'exercice des compétences scolaire, péri et extrascolaire.

Par conséquent, la présente convention définit les engagements (charges et obligations) de chaque partie pour une organisation optimale des services liés aux écoles.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2. Décision modificative budgétaire.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver la décision modificative budgétaire suivante dans le cadre de la mise à disposition des bâtiments de l'école à la CCAM :

INVESTISSEMENT :		RECETTES	DÉPENSES
21312 (041)	Bâtiments scolaires		700600.00
2031 (041)	Frais d'études	82000.00	
2313 (041)	Constructions	615000.00	
21318 (041)	Autres bâtiments publics	3600.00	
TOTAL :		700 600.00	700 600.00

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de Monsieur le Maire.

3. Convention de bail rural.

Monsieur Alain LASSARRETTE, conseiller municipal, ayant un lien avec l'affaire traitée, se retire de la salle du Conseil et ne prend donc pas part au débat. Le secrétariat est assuré momentanément par Monsieur Jérôme LENDRES.

Monsieur le Maire annonce au Conseil, en vertu de sa délégation de signature autorisée par le Conseil le 27 août 2014, qu'un bail rural lié au fermage du terrain cadastré section C, parcelle 8, situé au lieu-dit Caps des Clots d'une surface de 2877 m² sera établi au profit de Madame Sandrine LASSARRETTE.

Ce terrain n'étant plus exploité par Monsieur Joseph MILHAS, précédent fermier, la commune souhaite continuer à valoriser économiquement ce terrain en en tirant une redevance annuelle fixée en accord l'arrêté préfectoral constatant l'indice des fermages. Ce terrain étant classé en zone B et en 2^{ème} catégorie, la redevance annuelle sera fixée à partir de 2019 à 30 euros.

Le Conseil n'émet aucune objection à ce propos.

4. Cession d'une parcelle située rue Théophile Gautier.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil l'existence d'un terrain municipal privé cadastré section AC, parcelle 71 d'une contenance de 77 mètres carrés constituant un ancien canal au bord de la propriété de Monsieur et Madame Jean LERDA.

La commune n'ayant aucun intérêt à garder ce terrain et Monsieur Jean LERDA l'entretenant, il est demandé au Conseil si une vente ou un échange de cette parcelle relevant du domaine privé communal est envisageable au profit des conjoints LERDA.

Le Conseil, en vertu de la délégation de signature accordée par la délibération du 27 août 2014, laisse la liberté à Monsieur le Maire de procéder à une vente ou à un échange de terrains entre les conjoints LERDA et la commune d'Andrest.

5. RPQS du SIAEP-TN.

Monsieur Michel NAPROUS, conseiller municipal, propose aux élus de reporter l'analyse du Rapport sur la Qualité du Service du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Tarbes-Nord (SIAEP-TN)

lors de la prochaine réunion du Conseil afin d'apporter toutes les précisions sur ce rapport afin qu'une décision éclairée puisse être prise en ce sens.

Le Conseil approuve à l'unanimité la proposition.

6. Tarification de la location de la nouvelle salle associative.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer les tarifs de location de la nouvelle salle associative, située 1 place de la République.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les tarifs suivants :

LOCATION	UNE JOURNEE	UN WEEK-END
Associations d'Andrest	GRATUIT	
Associations extérieures à Andrest	30 euros	60 euros
Caution	150 euros en cas de location payante	

La location de la salle est exclusivement réservée aux associations. Pendant les saisons froides, le chauffage sera fourni sans surcoût pour le demandeur.

7. Renforcement électrique.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'approuver le renforcement électrique aérien basse tension à proximité du poste de la rue Gagarine.

Ce renforcement permettra d'alimenter très prochainement de nouvelles constructions dans la commune.

L'opération est chiffrée à 20 000.00 €. Le Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées financera 18 000.00 € et les 2 000.00 € restants seront réglés par la commune d'Andrest.

Le Conseil, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le projet.

8. Election des délégués de la commune au Syndicat VAE.

Monsieur le Maire annonce aux conseillers la démission de Monsieur Jean-Louis PARROT en tant que délégué titulaire de la commune d'Andrest au Syndicat Val d'Adour Environnement (VAE).

En conséquence, et en accord avec la loi, le tableau des délégués de la commune d'Andrest au syndicat VAE est le suivant :

Délégués titulaires : Louis DINTRANS, Alain LASSARRETTE, Francis PLENACOSTE

Délégués suppléants : Aline ABADIE, Sophie DASTE, Marie-José COURREGES

9. Questions diverses.

-Monsieur le Maire annonce au Conseil la mutation de Monsieur Romain LAFFORGUE, adjoint technique territorial, qui rejoindra au 1^{er} janvier 2019 la commune de Cazères-sur-Garonne.

Une procédure de recrutement sera lancée dans les prochains jours afin que le poste vacant soit pourvu en début d'année 2019.

-Le Conseil procède au tirage au sort des noms des candidats qui seront proposés afin de siéger au sein de la nouvelle commission de révision des listes électorales dès le 1^{er} janvier 2019.

Membre du Conseil municipal (par ordre du tableau) :
Madame Aline ABADIE

Candidats représentants de l'administration :
Madame Sandra RUGGIERO (épouse CORTADE)
Monsieur Bruno PAUCHET

Candidats représentants du Tribunal de Grande Instance :
Monsieur Jérôme SALLES
Madame Raquel CORROTO
Madame Marie-Henriette MONGE (épouse HESPEL)

-Monsieur Michel NAPROUS, conseiller municipal délégué à l'urbanisme, informe le Conseil des dernières avancées concernant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La cartographie des zones qui demeureront constructibles sera finalisée fin 2018.

Une enquête publique sera lancée en 2019 afin de recueillir l'avis des administrés sur la question.

-Monsieur le Maire présente un rapport sanitaire confirmant le mauvais état des arbres présents entre la rue Picasso et la rue Gérard Philippe. Le rapport mentionne un risque de chute dangereux pour les riverains.

Le Conseil décide, à l'unanimité des voix exprimées, que ces arbres seront abattus et que d'autres arbres seront replantés sur le site.

Un panneau d'information sera disposé à proximité afin d'informer les habitants sur la démarche de la mairie à ce sujet.

-Le Conseil approuve à l'unanimité la fermeture des services municipaux le vendredi 2 novembre 2018 (pont de la Toussaint). Un numéro d'urgence sera affiché sur la porte de la Mairie.

La séance est levée à 22h45.